

## JOURNÉE DE LUTTE DES DROITS DES FEMMES

### Les femmes retraité.e.s ont toutes les raisons de se mobiliser

#### ➤ LES PENSIONS DES FEMMES SONT, EN MOYENNE, INFÉRIEURES DE PLUS DE 39,2 % À CELLES DES HOMMES

Alors qu'elles représentent désormais plus de la moitié des effectifs des retraité.e.s, les femmes perçoivent toujours une retraite largement inférieure à celle des hommes. La pension moyenne de droit direct (y compris majoration de pension pour enfant) s'élève à 1 728 euros par mois pour les hommes et 1 050 euros pour les femmes. L'écart de pension atteint 54% dans le régime complémentaire des cadres (Agirc) !!! Nos dirigeants annoncent que l'écart diminue, en effet... mais c'est une diminution tellement lente et infime.

Source : <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/panoramas-de-la-drees/article/les-retraites-et-les-retraites-edition-2017>

Les raisons de cet écart de pension entre les femmes et les hommes sont multiples :

- ▶ une plus faible participation au marché du travail pour les plus âgées
- ▶ des emplois à temps partiel
- ▶ des carrières plus fréquemment interrompues, car ce sont les femmes qui s'occupent des charges familiales (enfants, personnes âgées, handicapé.e.s)
- ▶ des niveaux de rémunération plus faibles que celui des hommes : les femmes salarié.e.s gagnent en effet 25 % de moins que les hommes en moyenne, cet écart ayant tendance à s'accroître à mesure qu'on progresse dans l'échelle des salaires.

#### ➤ POUR UNE RETRAITE DÉCENTE, IL FAUT COMMENCER PAR DES SALAIRES DÉCENTS

La non-reconnaissance des qualifications des métiers à prédominance féminine dans nos secteurs de la santé et de l'action sociale ne permet pas d'obtenir des rémunérations correctes. Dans les hôpitaux par exemple, les ASH, en grande

majorité des femmes, touchent des salaires de misère... et il en est de même pour le secteur privé, voire pire.

Dans nos EHPAD en lutte, c'est près de 90 % de femmes qui travaillent avec des salaires bas et des conditions de travail très détériorées



#### ➤ DES RÉFORMES DE RETRAITES RÉGRESSIVES QUI TOUCHENT PLUS PARTICULIÈREMENT LES FEMMES

Les récentes réformes des retraites, très régressives pour les salarié.e.s et retraité.e.s, n'ont toujours pas assuré le financement pérenne des retraites. Elles ont touché particulièrement les femmes, allongeant la durée de cotisations, reportant l'âge de départ pour le taux plein, instaurant la décote, remettant en question des droits familiaux, supprimant la catégorie active aux infirmières... La pension de réversion est dans le « viseur de nos détracteurs » alors qu'elle permet aux femmes d'améliorer leur retraite.

Emmanuel Macron prépare une réforme de retraite avant l'été 2019, il a annoncé que les pensions versées dépendraient beaucoup plus des cotisations versées. Les femmes qui ont des bas salaires et des carrières ininterrompues risquent de voir encore leur pension diminuer ! Pourtant, le Président de la République a déclaré grande cause nationale « l'égalité entre les femmes et les hommes » ! Nous n'avons pas besoin d'effet d'annonce sur l'égalité, et en même temps d'adoption de mesures qui font reculer l'égalité. L'égalité réelle aussi bien pour les salarié.e.s que les retraité.e.s doit être une réalité et rapidement !!!

 Nous devons relever le défi et mener la lutte pour que les femmes puissent bénéficier d'une retraite pleine et entière et des salaires décents.

 Nous devons dire stop à la diminution des retraites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec l'augmentation de la CSG



## INFORMONS LES SALARIÉ.E.S DES PROPOSITIONS DE LA CGT POUR ASSURER UNE RETRAITE DÉCENTE À TOUTES ET À TOUS :



- ➔ Le droit à la retraite pour toutes et tous dès l'âge de 60 ans avec les moyens de vivre dignement
- ➔ le montant de la retraite à 75% du salaire avec aucune pension inférieure au SMIC
- ➔ La suppression de la décote
- ➔ Une pension de réversion à 75% du montant de la pension du conjoint décédé
- ➔ Un rattrapage immédiat de la perte du pouvoir d'achat
- ➔ La prise en charge de l'aide à l'autonomie par la Sécurité Sociale. Si l'égalité salariale était effective, ce serait plus de cotisations sociales pour la Sécurité Sociale (20 milliards et plus)!
- ➔ L'instauration d'une fiscalité plus juste

**PARTICIPONS NOMBREUX ET NOMBREUSES DANS LES MOBILISATIONS DU 8 MARS DANS LES TERRITOIRES VOIR <https://8mars15h40.fr>**



**8mars15h40**

**Organisons-nous!**

la cgt

26 % d'écart de salaires entre les femmes et les hommes  
20 % des femmes sont victimes de harcèlement sexuel au travail  
82 % des salarié-e-s à temps partiel sont des femmes  
17 % seulement des métiers sont mixtes  
→ Pour tout savoir : [egalite-professionnelle.cgt.fr](http://egalite-professionnelle.cgt.fr)

**Pour nous faire entendre, nous avons besoin de nous organiser collectivement. La CGT est un syndicat féministe qui fait de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité. Se syndiquer, c'est se donner les moyens d'agir sur son lieu**

**POUR CHANGER LA DONNE : JE ME SYNDIQUE À LA CGT**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_  
Âge \_\_\_\_\_  
Profession \_\_\_\_\_  
Entreprise (nom et adresse) \_\_\_\_\_

Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 55 82 81 94, courriel : [orga@cgt.fr](mailto:orga@cgt.fr). Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

la cgt